

Délibération 2025-82

Le Conseil d'administration en sa séance du 12 décembre 2025
sous la présidence de Mme Isabelle von BUELZINGSLOEWEN, Présidente

- vu** Les articles L712-2 et L712-3 du Code de l'éducation ;
Vu Le Code de la commande publique ;
Vu La délibération n°2025-14 du 17 février 2025 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
Vu le guide des règles d'achat applicable à l'Université Lumière Lyon 2 (délibération n°2024-32 du 3 juin 2024),

Objet : Approbation du lancement et de la signature de marchés publics

L'opération de travaux « La Ruche » se décompose en quatre grandes étapes de chantier :

- Phase 1 « Travaux préparatoires : dévoiement des réseaux » (les travaux de cette phase ont été réalisés et réceptionnés en mai 2021) ;
- Phase 2 « Désamiantage – Démolition du bâtiment J et reprise, renforcement structure et façade des mitoyens (les travaux ont été réceptionnés en juin et juillet 2023) ;
- Phase 3 « Construction neuve du bâtiment Learning Centre dit la Ruche » (travaux en cours) ;
- Phase 4 « Désamiantage et démolition du bâtiment K existant » (prévue en 2026/2027)

Le montant prévisionnel des marchés à lancer étant supérieur au seuil de la délégation accordée par le Conseil d'administration à la Présidente en matière de commande publique, une autorisation préalable du Conseil d'administration est nécessaire avant le lancement des procédures ci-dessous.

A) Lancement du lot n°28 de la phase 3 de l'opération de travaux relative à la construction de la Ruche - lot n°28 : Fourniture, conception et pose de la signalétique intérieure et extérieure de la Ruche

Les caractéristiques essentielles du contrat sont les suivantes :

- Marché de fournitures et services
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert
- Allotissement :
 - Lot n°28 de l'opération : Fourniture, conception et pose de la signalétique intérieure et extérieure de la Ruche : signalétique directionnelle pour orienter les usagers vers les différents espaces, signalétique informative pour faciliter l'orientation et l'information des publics, signalétique réglementaire et sécuritaire conforme aux normes en vigueur
- Montant estimatif : 135.000 € HT
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : sans objet
- Variante : sans objet

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n°1 : prix	40%
Critère n°2 : valeur technique et environnementale	
Sous-critères <ul style="list-style-type: none">• Qualité des matériaux 15%• Valeur environnementale (recyclabilité des composants, durabilité des éléments, mesures prises pour limiter le coût écologique du transport et de la livraison) 15%• Protection des existants 10%• Planning de fabrication, de livraison et d'installation 15%	55%
Critère n°3 : valeur esthétique <ul style="list-style-type: none">• Image et harmonie générale des artefacts et intégration de la signalétique dans l'environnement architectural	5%

Direction des affaires juridiques, institutionnelles et des marchés (DAJIM)
Campus Berges du Rhône – 16, quai Claude Bernard – F69365-Lyon cedex 07
Téléphone : +33(0)4 78 69 74 58
dajim@univ-lyon2.fr – www.univ-lyon2.fr

B) Lancement du lot n°1 de la phase 4 de l'opération de travaux la Ruche relative à la construction de la Ruche : « Désamiantage et démolition du bâtiment K existant ».

Ce marché est passé dans le cadre de la phase 4 de l'opération et a pour objet le désamiantage et démolition du bâtiment K, incluant le désamiantage des matériaux et des structures concernées, la gestion des déchets amiante et non amiante ainsi que des flux sur le site en exploitation.

Les caractéristiques essentielles du contrat sont les suivantes :

- Marché de travaux
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert
- Allotissement :
 - o Lot n°1 de la phase 4 de l'opération : Désamiantage et démolition du bâtiment K
- Montant estimatif du lot n°1 : 547.000 € HT
- Délai d'exécution de la phase 4 : 8 mois
- Délai des travaux : 6 mois
- Prestation supplémentaire éventuelle (PSE) : sans objet
- Variante : sans objet

Critères de choix des offres	Pondération
Critère n°1 : prix des prestations	50%
Critère n°2 : valeur technique et environnementale Sous-critères <ul style="list-style-type: none">• Moyens humains 5%• Organisation du chantier sur site en exploitation 10%• Valeur environnementale (organisation et méthodologie proposée pour favoriser l'économie circulaire, optimiser l'impact environnemental et le bilan carbone des travaux, respect de la charte chantier vert) 20%• Modes opératoires de désamiantage et démolition 5%• Planning de réalisation 10%	50%

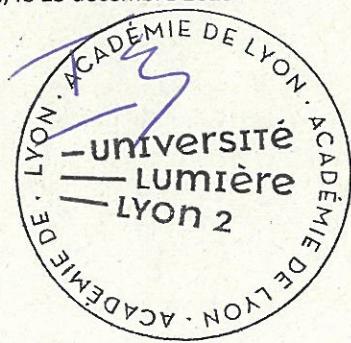
La présente délibération est adoptée l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 24

Fait à Lyon, le 15 décembre 2025



La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Université au plus tard le 19 décembre 2025

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission à la Rectrice, chancelière des universités : au plus tard le 19 décembre 2025.